

Professionnalisation du 1^{er} cycle et bachelor : F. Vidal fixe un cadre conforme au rapport Biot-Lévy

Paris - Publié le jeudi 11 juillet 2019 à 19 h 09 - Actualité n° 152073

- « Vérifier l'adossement de la formation à la recherche et donc, notamment, s'assurer de la présence d'une part significative d'enseignants-chercheurs parmi l'équipe pédagogique permanente ;
- exiger que la formation bénéficie d'une importante politique sociale, que ce soit grâce à l'attribution de bourses ou grâce au développement de l'apprentissage ;
- que cette formation soit portée par un établissement qui s'inscrive dans une politique de site, garante d'une certaine cohérence de l'offre de formation globale. »

Telles sont les trois conditions, « outre la qualité académique de la formation », qui permettront à des bachelors de bénéficier du grade de licence, annonce [Frédérique Vidal](#), ministre de l'Esri, devant les trois conférences et les organisations syndicales réunies au [Mesri](#), le 11/07/2019. Des critères s'inscrivant « dans le droit fil de ce que [Jacques Biot](#) et [Patrick Lévy](#) proposaient » dans leur rapport, ajoute la ministre.

Elle ajoute que ces exigences « doivent être précisées et faire encore l'objet de discussions », mais que l'objectif est de disposer « à la fin du mois de septembre d'un arrêté de reconnaissance du grade licence que l'on puisse adopter au mois d'octobre ».

Sur le volet universitaire, la ministre annonce par ailleurs :

- le maintien du [DUT](#) à bac+2, afin notamment de ne pas « reproduire à l'université les trois séries de baccalauréats et donner ainsi le sentiment que le choix d'études supérieures opère dès la fin du collège » ;
- la création d'une licence professionnelle de technologie : parcours de formation en 180 [ECTS](#), qui devront accueillir « pour moitié des bacheliers technologiques » et garantir « une meilleure insertion professionnelle que ne le font les licences professionnelles aujourd'hui », avec des passerelles vers d'autres formations.

Ce chantier sera présenté au [Cneser](#) d'octobre.

Contactés par News Tank à l'issue de ces annonces, les conférences ont indiqué être « globalement satisfaites » sur le dossier du bachelor, même si des précisions restent attendues, notamment sur la modalité d'accréditation des formations. Du côté des syndicats, les avis sont

plus nuancés, même si beaucoup soulignent la nécessité de fixer des règles dans un souci de clarification.

La ministre a profité de ce point avec les organisations pour évoquer d'autres dossiers, notamment RH. Sur la reconnaissance de l'investissement pédagogique des enseignants-chercheurs, elle annonce la mise en place d'un congé et d'une prime pour projet pédagogique. Au sujet du CNU, elle estime qu'il « n'est pas illégitime d'ouvrir la discussion », et annonce qu'une concertation ouvrira à la rentrée, et jusqu'à mi-octobre, conduite par le GT2 de la loi recherche, « sans se restreindre » à ses membres.

Bachelor : aller plus loin dans la lisibilité

Pour Frédérique Vidal, si l'État délivre déjà des labels de qualité (inscription au RNCP, visa ou grade de master), il est nécessaire d'aller « plus loin » dans la reconnaissance des diplômes d'établissements non nationaux, et de « poursuivre ce travail de clarification de notre offre de formation ».

La raison étant le développement ces dernières années de diplômes de bachelor « dont nul ne sait réellement ce qu'ils recouvrent », dit-elle, ajoutant que « cette ignorance est au demeurant toute naturelle puisque le bachelor n'a en réalité aucune existence juridique et ne fait l'objet d'aucune reconnaissance particulière ».

Un constat qui a conduit la ministre à confier à Jacques Biot et Patrick Lévy une mission, afin « de réfléchir aux conditions dans lesquelles certains d'entre eux pourraient se voir délivrer un grade de licence qui signerait une véritable reconnaissance de l'État ».

À propos de ce rapport remis à la ministre le 20/06 et dont News Tank détaillait les conclusions, le 25/06, Frédérique Vidal indique :

« Leur travail a permis de mettre en lumière le foisonnement de ces diplômes d'établissement et leur diversité si considérable qu'il apparaît aujourd'hui vain d'en rationaliser l'appellation. Pour autant, les auteurs du rapport estiment à fort juste titre que, dans l'intérêt des étudiants et de leurs familles, une plus grande transparence s'impose et ce, d'autant que beaucoup de ces programmes font l'objet de frais d'inscription élevés. Il importe donc (et je les cite) "que des labels de qualité soient attribués par des instances d'évaluation reconnues et de manière plus structurée" ».

Les réactions des trois conférences et de syndicats

CGE : « Nous saluons ces avancées » (Laurent Champagné)

« Nous saluons ces avancées, car nous réclamions la reconnaissance de nos bachelors depuis longtemps. En effet, bien qu'ils ne soient pas, pour l'instant, reconnus par l'État, ils donnent une certaine visibilité et attractivité aux IUT et BTS avec lesquels nous collaborons, ce qui profite à tout le monde.

Si globalement ces critères nous conviennent, nous resterons vigilants sur ce que signifie « inscrit dans une politique de site ». Pour le moment, nous n'avons pas eu d'échos qui indiqueraient que cela soit réservé aux établissements intégrés à une université expérimentale, en excluant les établissements associés.

Si Frédérique Vidal a indiqué que le sujet n'était pas encore mûr, un système d'accréditation fiable et strict doit être mis en place. La CGE est prête à travailler sur l'élaboration de ce référentiel."

CPU : « Une nécessaire évaluation a posteriori » (Guillaume Gellé)

« Sur le bachelor, nous partageons ce constat d'une offre foisonnante, non lisible et à clarifier. Cette discussion autour du grade de licence permet aussi de réaffirmer que la licence universitaire reste le diplôme de référence du premier cycle, et que si on veut obtenir ce grade, il faut respecter différents critères. Nous sommes donc satisfaits d'avoir été entendus sur ce point.

Nous insistons par ailleurs sur la nécessité que tout cela soit évalué a posteriori par une instance accréditée, que ce soit le Hcéres ou une autre. Nous pensons qu'il y a un parcours pour obtenir cette reconnaissance, et notamment avoir formé des étudiants.

L'autre point concerne la lisibilité sur Parcoursup. Si une pastille a déjà été mise en place pour les formations disposant de la reconnaissance par l'État, il faut aller plus loin pour permettre aux étudiants de distinguer parmi les formations menant au grade de licence, celles qui ont des droits régulés et non régulés. »

Cdefi :« Pas d'obstacle au grade de licence pour les bachelor assistant ingénieur » Jean-Michel Nicolle (1/2)

« Les annonces correspondent à ce qu'attendait la Cdefi. Dès lors qu'elles sont évaluées par la CTI (pour les écoles d'ingénieurs) ou la CEFDG (pour les écoles de management), les formations des écoles doivent s'inscrire dans un processus de grade licence, vu le cahier des charges de qualité qu'elles appliquent.

Si des bachelors d'assistant ingénieur étaient créés, puisque l'on constate qu'aucun cursus de ce type n'existe aujourd'hui, il ne devrait pas y avoir d'obstacle. Il faudrait qu'ils aient le grade de licence pour permettre de la FTLV. C'est le souci de la Cdefi : s'inscrire dans des parcours master voire doctorat. »

« La Cdefi sera très vigilante sur le critère de l'implication dans la politique de site car cela peut prendre plusieurs dimensions. La Cdefi veut que ce soit très ouvert, dans un système non contraint, dans le seul objectif de répondre au besoin de formation des jeunes. Pour nous, cela ne veut pas dire qu'il y a prééminence d'une institution par rapport à une autre mais cela doit uniquement viser à ne pas créer de concurrence de formations dans un territoire. Et il faudra voir ce que cela implique pour les écoles privées.

Nous contribuerons aux travaux afin que les processus soient fondés sur la confiance et la qualité des formations. »

Sgen-CFDT : « On ne pouvait pas faire autrement » (Stéphane Leymarie)

« La ministre retient la plupart des préconisations proposées dans le rapport Biot-Lévy, notamment la création de différents niveaux d'accréditation du RNCP jusqu'au grade licence.

Les préconisations nous conviennent, parce que nous ne voulons pas voir le grade remis à toutes les formations du niveau bac+3. Nous sommes donc favorables aux intentions émises par le Mesri parce qu'on ne peut pas faire autrement, mais nous attendons de voir les textes qui vont sortir.

Surtout, nous pensons que toute cette situation aurait pu être anticipée. Nous avons déjà alerté sur la dérive possible entre l'appellation internationale 'bachelor' et la licence française, lors de la bascule au LMD : nous savions qu'il y avait un risque de prolifération de bachelors par des acteurs privés tandis que le public reste avec la licence. »

Snesup-FSU : « Une reconnaissance du grade au cas par cas » (Pierre Chantelot)

« Les trois critères définis (adossement à la recherche, politique sociale et politique de site) nous satisfont dans l'ensemble. Même si nous trouvons dommage de focaliser la politique sociale sur l'apprentissage, cette corrélation n'est pas toujours logique.

Pour ce qui est de la reconnaissance du grade licence, nous préférons que cela soit fait au cas par cas. Certains bachelors proposés dans des EPSCP ont les mêmes droits d'inscription que des licences, ainsi qu'une politique de bourse identique, mais d'autres bachelors dans des institutions privées coûtent entre 10 000 et 12 000 € l'année.

Nous souhaitons donc un vrai processus d'accréditation piloté par la Dgesip et une évaluation faite par le Hcéres. Il n'est pas nécessaire de créer un organisme ad hoc.

Cela semble donc aller dans la bonne direction mais il faut veiller à ce que la mise en œuvre se déroule bien. »

Professionnalisation du 1^{er} cycle et bachelor : F. Vidal fixe un cadre conforme au rapp... 7/7

SNPTES : « Il était nécessaire de fixer des règles » (Céline Largier Vié)

« Je pense que tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut fixer des règles du fait d'un foisonnement de ces formations, et qu'il est nécessaire de regarder en détail le contenu de la formation.

Nous sommes d'accord avec la CPU sur le fait de mettre en place un système d'accréditation pour mener cette évaluation. En revanche, si la ministre a listé les différents critères, on ne connaît pas encore les modalités concrètes : s'agira-t-il d'une commission spécifique ?

Nous saluons donc la volonté de cadrer ce sujet, mais restons vigilants tant qu'on ne sait pas comment ça va se dérouler. »

Professionnalisation du premier cycle universitaire

Pas de DUT en 180 ECTS

Sur ce volet aussi, la ministre suit les conclusions du rapport Biot-Lévy pour qui « la possibilité de conserver un diplôme intermédiaire à bac + 2 », avec le DUT paraissait « essentielle ». Frédérique Vidal ne veut pas s'orienter vers un DUT en 180 ECTS comme le souhaite l'Adiut, et comme le proposait le rapport Dalle-Germinet du 31/01/2019. Elle y voit plusieurs risques :

- « reproduire à l'université les trois séries de baccalauréats et de donner ainsi le sentiment que le choix d'études supérieures opère dès la fin du collège ;
- créer à l'université trois formations tubulaires qui n'échangent ni étudiants, ni enseignants, ni enseignements ;
- que les jeunes bacheliers perdent la perspective - même finalement peu utilisée - d'être diplômés à bac+2 : cette courte perspective suffit souvent à convaincre ceux qui hésitent à entreprendre des études supérieures. »

La création d'une licence professionnelle de technologie

Frédérique Vidal annonce la création de « licences professionnelles de technologie » qui constitueront un parcours de formation en 180 ECTS, s'inscrivant « dans une réforme plus générale du premier cycle post-bac », et marquées par :

- la construction de passerelles entre les différents parcours de formation, dans les deux sens, avec les licences professionnelles et les licences générales, les BTS et les formations de santé et de travail social;
- une « diversité et flexibilité des parcours de formation », co-construite par les équipes pédagogiques de premier cycle universitaire ;
- un travail pour repenser les programmes nationaux propres aux IUT « pour mieux faire réussir les

bacheliers technologiques, pour être structurés en blocs de compétence et pour laisser une part plus importante aux adaptations locales ».

Les réactions

CPU : « Poursuivre la discussion pour inscrire le DUT dans la réforme »

« L'assouplissement de la licence professionnelle est une annonce qui nous satisfait, et qui va dans le bon sens. En revanche, on estime que le DUT doit s'inscrire dans cette réforme générale de la voie technologique et professionnelle.

Nous pensons qu'il faut poursuivre le dialogue autour de cette réforme du DUT au grade licence, parce que les IUT sont des acteurs majeurs de notre premier cycle. Et il ne s'agirait pas de les affaiblir, à l'heure où on observe les conditions obtenues pour donner le grade licence à des bachelors...

Il faut donc réformer cette voie technologique professionnalisante et la conduire au grade licence de la manière la plus consensuelle possible, dans les intérêts de nos établissements et des étudiants. Cela demandera de tomber d'accord sur les modalités, et notamment la terminologie. Pour nous, la discussion se poursuit dans le cadre de la rédaction du projet d'arrêté attendu pour octobre. »

Cdefi : « Du soulagement et de la clarté »

« Concernant les annonces au sujet du DUT et de la licence professionnalisante, la Cdefi est satisfaite. Nous étions inquiets sur la question du DUT en 180 ECTS. Les DUT sont sources d'élèves pour nos écoles, et nous ne comprenions pas comment nous aurions pu inscrire un DUT en trois ans dans notre système. Il y avait un risque d'allonger les parcours d'études.

Et la création d'une licence professionnelle post-bac met de la clarté dans le dispositif. C'est une voie professionnelle parallèle à la voie bachelor avec reconnaissance grade licence. Il va maintenant falloir construire cette différenciation : les bachelors seront professionnalisants tout en permettant une poursuite d'études. »

Sgen-CFDT : « Un besoin de clarification attendu avec les textes »

« La ministre a replacé l'ensemble des points du débat dans le cadre de la professionnalisation du premier cycle. Elle a donc posé la question du DUT en 180 ECTS dans un débat plus large.

À ce sujet, nous attendons les textes avec impatience parce que le message n'était pas clair. Nous comprenons que le schéma n'est pas celui proposé par l'Adiut, mais nous attendons d'avoir des pièces écrites à l'appui.

Elle affirme une volonté de réforme ambitieuse sur la professionnalisation du 1^{er} cycle pour mieux faire travailler les acteurs ensemble dans les IUT et notamment amélioration l'accueil et la réussite de la diversité des publics, surtout des bacheliers professionnels. Elle a aussi évoqué un gros travail pour mettre en place des passerelles. »

Snesup-FSU : « Mettre des quotas risque de faire baisser la qualité de la formation »

« Le DUT en 180 crédits est mort et enterré, ce à quoi nous répondons favorablement puisque c'est ce que nous souhaitons.

Nous souhaitons une licence de technologie, c'est finalement une licence professionnelle de technologie, mais cela nous convient. Ce qui nous importe, c'est la nécessaire instauration d'un arrêté dédié à cette licence, on ne veut pas qu'elle soit noyée dans la licence générale.

Sur la question des 50 % de lycéens issus de bac technologique dans cette filière, c'est compliqué de l'atteindre, en raison du vivier insuffisant. Graver dans le marbre de l'arrêté ce chiffre n'est pas une bonne chose, car selon le contexte géographique et disciplinaire, il n'y aura pas de quoi l'atteindre. Mettre des quotas risque de faire baisser la qualité de la formation. »

Professionnalisation du 1^{er} cycle et bachelor : F. Vidal fixe un cadre conforme au rapp...

5/5

SNPTES : « Maintenir le DUT à bac+2 était essentiel »

« Le fait de maintenir des formations courtes à bac+2 était essentiel, car si on alignait le DUT sur le LMD, pourquoi ne pas le faire pour les autres formations courtes comme le BTS ? Et ce n'est pas en allongeant la formation d'une année et en ajoutant un cadeau de 60 ECTS que cela correspond à une licence.

Quant à la licence professionnelle technologique, nous en savons trop peu pour pouvoir nous prononcer. »

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont rassemblés dans un ministère depuis le 17/05/2017. Frédérique Vidal en est la ministre.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
21, rue Descartes
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20 - MàJ le 23/05/19 à 11:41

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »